



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-troisième session**

Vienne, 8–11 septembre 2003

EUR/RC53/R7
11 septembre 2003
32095
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

**La santé des enfants et des adolescents
dans la Région européenne de l'OMS**

Le Comité régional,

Rappelant la résolution WHA56.21 de l'Assemblée mondiale de la santé relative à la Stratégie pour la santé des enfants et des adolescents ;

Reconnaissant le droit des enfants et des adolescents au meilleur état de santé possible et aux soins de santé, droit qui figure dans les instruments internationalement reconnus en matière de droits de l'homme ;

Conscient que, dans l'avenir, la santé et la prospérité dans la Région seront déterminées dans une large mesure par les investissements faits pour le bien des enfants et des adolescents d'aujourd'hui ;

Reconnaissant que des enfants en bonne santé ont plus de chances de devenir des adultes en bonne santé et que des adultes en bonne santé sont des atouts pour l'instauration d'une société socialement et économiquement plus productive et solliciteront moins le système de santé ;

Conscient que la santé est déterminée par l'environnement physique, économique, social, familial et éducatif, ainsi que par la qualité des soins de santé, et que les enfants et les adolescents ont besoin d'un environnement favorable pour croître et devenir de jeunes adultes en bonne santé ;

Conscient des nombreuses menaces qui pèsent sur la santé des enfants et des adolescents et qui n'épargnent aucune société, qu'elle soit riche ou pauvre ;

Se félicitant des efforts d'envergure que les institutions spécialisées du système des Nations Unies ont d'ores et déjà accomplis pour améliorer la santé des enfants et des adolescents ;

Ayant examiné document EUR/RC53/11 ;

1. DEMANDE INSTAMMENT aux États membres d'accorder un rang de priorité élevé à l'amélioration de la santé et du développement des enfants et des adolescents, y compris à l'activité physique et à la santé mentale, par une sensibilisation au plus haut niveau, l'intensification des programmes, l'accroissement des ressources allouées par les pays, la mise en place de partenariats et un engagement politique durable ;

2. PRIE le directeur régional :

a) de poursuivre le processus d'élaboration d'une stratégie européenne d'ensemble en faveur de la santé des enfants et des adolescents, en collaboration avec les États membres, et de la présenter au Comité régional à sa cinquante-cinquième session ;

b) de veiller à ce que les résultats de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23–25 juin 2004) et la partie du Rapport sur la santé en Europe 2005 qui sera consacrée à la santé des enfants et des adolescents soient pleinement pris en considération.